

E. LEGAL NEWS

LE DROIT COMMUNAUTAIRE AFRICAÏN À VOTRE PORTEE



NUMÉRO

SOMMAIRE

Numéro 6 du 1^{er} au 15 juillet 2017

Editorial - Narcisse AKA

2-4

I. Doctrine

- Le traitement des opérations de saisie-attribution sur compte bancaire impliquant le tiers saisi à l'aune des dispositions de l'AUVE de l'OHADA par Dr. Boubacar BADJAGA 4
- Rôle du Droit de l'OHADA dans l'émergence des Comores par Dr MANDIANGU 4

II. Jurisprudence

- Arrêt CCJA N°006/2015 du 26 février 2015, Sté Ivoire Coton SA C/ Sté ECOBANK SA 5-6
- Arrêt CCJA N°012/2015 du 02 avril 2015, DIARRA Oumar C/ SICOI & SGBCI 6-7
- Compte rendu des audiences des 1^{ère} et 2^e chambres de la CCJA du 29 juin 2017 8-11

III. Législation

- Règlement CEMAC N°06/07-UEAC-082-CM-15 du 19 mars 2007 fixant le régime de responsabilité du transporteur aérien en cas de violation des règles d'embarquement des passagers dans les aéroports des Etats membres de la CEMAC 11
- Acte additionnel A/SA.7/02/12 du 17 février 2012 relatif aux règles communes de compensation en cas de refus d'embarquement des passagers, d'annulation ou retard important d'un vol dans les Etats membres de la CEDEAO 11
- Règlement N°03/2003/CM/UEMOA du 20 mars 2003 établissant les règles relatives aux compensations pour refus d'embarquement des passagers et pour annulation ou retard important d'un vol 12

IV. Actu

- Gros plan sur la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) 12-15
- Vera SONGWE nommée Secrétaire Exécutive de la CEA 15-16
- La CEA et la BAD s'engagent à nouveau à faire avancer le développement de l'Afrique 16-17
- Financé par la BAD, le Train express régional va révolutionner le quotidien des Dakarois 17-19
- Communiqué de presse du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO 19-20
- Deux conventions de prêt signées entre la BOAD et le Togo 21-22
- G20 et pays africains cherchent des moyens de stimuler l'investissement en Afrique 22-24
- Le Top 5 de la Banque Africaine de Développement (BAD) 24-26

V. Agenda

- Séminaire du Cabinet SOFRECO Perspective sur l'arbitrage CCJA-Paris 10 au 14 juillet 2017 26
- Séminaire CCJA OHADA 20-21 juillet 2017 à N'Djamena 26
- Formation sur la négociation de contrats miniers organisée par l'IDEP du 04 au 15 septembre 2017 à Dakar (Sénégal) 27



Institut de Droit Communautaire
Institute of Community Law
"Agir pour l'intégration africaine"

Récépissé N° 705/MEMAT/DGAP/DAG/SDVA ; N° CC 0526325 S

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25

E-mail: contact@idc-afrique.org; Site Web: www.idc-afrique.org

EDITORIAL

Narcisse AKA

This is Africa's Hour...

Au moment où les bateaux surchargés de jeunes Africains échouent en Méditerranée, à la recherche de ce que beaucoup d'entre nos compatriotes considèrent comme un « eldorado »; au moment où de milliers d'entre eux meurent au large des côtes libyennes ou italiennes; au moment où les uns et les autres sont gagnés par un afro pessimisme déprimant ou révoltant, il convient pourtant d'admettre avec l'ancien Président de la Banque Africaine de Développement, Monsieur Donald KABERUKA, que c'est enfin l'heure de l'Afrique ! « This is Africa's Hour », disait-il.

Il déclarait à juste titre au sujet de l'Afrique : *« Elle crée une dynamique d'opportunités à l'échelle mondiale. Elle constitue le nouveau pôle de croissance du monde et la dernière frontière pour le développement et les investisseurs. Cela dit, nous savons qu'il nous reste d'immenses défis à relever : des poches de fragilité, le manque d'infrastructures de base, une économie régionale décousue, mais aussi la quête d'une croissance véritablement partagée et véritablement durable ».*

Il appartient désormais à l'intelligentsia et aux populations africaines de comprendre que « l'Eldorado, c'est chez nous et nulle part ailleurs » !

Comme c'est désormais l'heure de l'Afrique, la Commission des Nations-Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) présidée par le camerounais, Dr Gaston KENFACK-DOUAJNI, célèbre son cinquantième anniversaire à Vienne, en Autriche du 4 au 6 juillet prochain. Cette importante manifestation offrira l'occasion aux juristes du monde entier d'explorer les nouvelles frontières du droit commercial international, au moment où l'Union des Comores s'implique de plus en plus dans les activités de l'OHADA.

L'OHADA à l'heure des Comores...

Membre fondateur de l'OHADA, l'Union des Comores a très peu participé aux activités de l'Organisation. Fort heureusement, ce mois de mai a permis à cet Etat de marquer sa présence au sein de l'OHADA.

Elle a été représentée par Me Faizat SAID BACAR, Avocate du Barreau

de Moroni, lors de l'étape de Conakry de « l'OHADA Arbitration Tour », qui s'y est déroulé les 12 et 13 juin 2017. A cette occasion, le Juge Fodé KANTE, représentant la Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), a remis un important lot de guides d'arbitrage et de manuels des textes usuels de la Cour, aux différents Barreaux des Comores.

Les 23 et 24 juin 2017, le Club OHADA de Bordeaux a organisé la 6ème édition des journées OHADA BORDEAUX 2017, sous le Haut Patronage du Pr Dorothe COSSI SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA, portant sur : « L'OHADA face aux nouveaux défis économiques de l'Afrique ». Ces journées ont été marquées par la présence du Vice-président de l'Union des Comores, M. DJAFFAR Ahmed Saïd Hassani, en charge du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, de l'Investissement, du Secteur privé et des Affaires foncières.

M. le Vice-président a accepté, à l'occasion de ces journées, de rencontrer les entreprises désireuses d'investir dans son pays.

Le financement des projets en marche...

La Banque Africaine de Développement (BAD), La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Banque

d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ont validé des conventions de prêts relatives à des projets très importants pour la région ouest africaine.

Faciliter les déplacements dans la zone la plus peuplée et la plus productive du Sénégal, c'est l'objectif du projet de Train Express régional (TER) de Dakar, que la Banque africaine de développement (BAD) a décidé, mercredi 21 juin 2017, de financer à hauteur de 192,8 millions de dollars EU (120 milliards de francs CFA).

« Longue de 36 km, cette nouvelle ligne ferroviaire connectera dans un premier temps le cœur de la capitale à la ville nouvelle de Diamniadio, en pleine expansion. Quelque 113 000 passagers devraient l'emprunter chaque jour dès 2019 ».

Messieurs Christian ADOVELANDE, Président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), et Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République togolaise, ont signé deux accords de prêts relatifs d'une part, au Projet d'Aménagement des Terres Agricoles de la plaine de l'OTI, zones 4 et 5, et d'autre part, au Projet multinational Bénin-Togo de réhabilitation de la route Lomé – Cotonou (Phase 2), et de protection côtière au Togo. Ces deux projets

font partie des initiatives prises par le Gouvernement togolais pour améliorer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté en milieu rural, renforcer l'intégration régionale et contribuer à la protection du littoral.

Le 29 mai 2017, la BIDC, a signé un accord de prêt d'un montant de vingt-deux millions cinq cent mille dollars EU (22,5 millions \$ EU) avec la société Diamond Cement, pour la mise en place d'une unité de production de clinker à Sougueta, en République de Guinée.

Le lendemain c'est-à-dire le 30 mai 2017, elle a signé un autre accord de prêt avec la société Moulines du Sahel, à son siège à Lomé au Togo.

Les compagnies aériennes au pied du mur...

Plusieurs passagers se retrouvent souvent abandonnés dans nos aéroports sans assistance, suite aux annulations ou aux retards de vols. Les textes communautaires UEMOA, CEMAC et CEDEAO apportent des réponses aux nombreuses préoccupations des voyageurs, notamment en ce qui concerne le dédommagement.

Ces textes demeurent malheureusement méconnus du grand public. Il paraît dès lors nécessaire de les vulgariser afin que les Compagnies aériennes soient mises devant leurs responsabilités.

Tous ces points seront abordés dans ce deuxième numéro du mois de juin, spécialement réservé aux abonnés. Excellente lecture. Vive l'intégration africaine.

(Suite...)

Réservé uniquement aux Abonnés

CONDITIONS D'ABONNEMENT À E.LEGAL NEWS

Abonné	Tarif annuel	Tarif mensuel
Entreprises	458 Euros soit 300.000 FCFA	45.8 Euros soit 30.000 FCFA
Magistrats, Enseignants	152.6 Euros soit 100.000 FCFA	15.26 Euros soit 10.000 FCFA
Avocats	152.6 Euros soit 100.000 FCFA	15.2.6 Euros soit 10.000 FCFA
Notaires, Huissiers...	152.6 Euros soit 100.000 FCFA	15.26 Euros soit 10.000 FCFA
Avocats stagiaires	76.3 Euros soit 50.000 FCFA	7.63 Euros soit 5.000 FCFA
Etudiants	76.3 Euros soit 50.000 FCFA	7.63 Euros soit 5.000 FCFA

RENSEIGNEMENTS ET ABONNEMENT

Secrétariat de l'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique), à son siège sis à Abidjan Cocody

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25/ 05 50 48 57/ 58 00 94 64

E-mail: contact@idc-afrique.org;

Site Web: www.idc-afrique.org



Récépissé N° 705/ MEMAT/DGAP/DAG/SDVA ; N° CC 0526325 S

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25

E-mail: contact@idc-afrique.org; Site Web: www.idc-afrique.org